

Concours « Sondage post-visite »

RÈGLEMENT OFFICIEL

POUR PARTICIPER

Le concours se tient dans tous les restaurants La Cage – Brasserie sportive ainsi qu'en ligne sur lacagechezvous.com **du 7 septembre 2021 au 6 septembre 2022 à 23 h 59**. Le concours est ouvert aux personnes âgées de 18 ans ou plus.

Pour participer au concours en tant que client non-membre du Programme Club Cage, vous devez remplir le sondage post-visite de La Cage – Brasserie sportive à l'adresse www.cage-satisfaction.ca. Vous devez remplir le formulaire et répondre aux champs suivants pour que votre inscription soit considérée valide: nom complet, téléphone, courriel. À ce moment, vous deviendrez automatiquement admissible au concours.

Pour participer au concours en tant que membre du Programme Club Cage, vous devez remplir le sondage post-visite de La Cage – Brasserie sportive à l'adresse www.cage-satisfaction.ca. ou dans l'application mobile en cliquant sur le lien du sondage. À ce moment, vous deviendrez automatiquement admissible au concours.

Veuillez-vous référer à la section « Admissibilité » pour connaître les conditions d'admissibilité au concours.

Deux façons de participer en ligne à l'adresse www.cage-satisfaction.ca :

1- Avec facture. Rendez-vous à l'adresse www.cage-satisfaction.ca et entrez le code du sondage, tel qu'identifié sur votre facture. Suivez les instructions et répondez à toutes les questions pour devenir admissible. Limite d'une participation par facture.

2- Sans facture. Rendez-vous à l'adresse www.cage-satisfaction.ca. Choisissez l'option « Complétez notre sondage sans code de sondage ». Suivez les instructions et répondez à toutes les questions du questionnaire pour devenir admissible.

PRIX

Un (1) prix par mois sera remis, et ce, pour toute la durée du concours. Plus précisément, un (1) prix sera tiré le premier jour ouvrable de chaque mois, pour un total de douze (12) prix par année.

Les finalistes auront jusqu'à 48 heures après la date de désignation des gagnants pour accepter leur prix en remplissant et en retournant dans les délais prescrits, le formulaire d'acceptation de prix, sans quoi, le prix sera considéré comme étant non-réclamé.

Ainsi, tous les premiers jours ouvrables de chaque mois à 11 h à Boucherville, au Siège Social du Groupe Sportscene Inc., un tirage au sort sera effectué parmi les formulaires complétés depuis le tirage du mois précédent.

Les prix offerts

Grand prix pour un membre du Programme Club Cage : un (1) boni de 50 000 points (valeur de 100\$).

Grand prix pour un client non-membre : une (1) carte-cadeau La Cage – Brasserie sportive de 75 \$.

La valeur indiquée du prix est en argent canadien. Le prix devra être accepté tel que décerné et ne pourra être transféré, substitué ou échangé contre une somme d'argent sauf au seul gré des promoteurs. Si le prix ne peut être attribué de la manière décrite, les promoteurs se réservent le droit de lui substituer un prix similaire, de valeur équivalente. Les prix ne seront remis qu'aux gagnants confirmés. Les gagnants auront 48 heures pour accepter leur prix, sans quoi, le prix sera considéré comme étant non-réclamé.

ADMISSIBILITÉ

Le concours est ouvert aux personnes âgées de 18 ans ou plus. Le concours exclu les employés, agents et représentant du Groupe Sportscene Inc., La Cage – Brasserie sportive et les personnes avec qui ils sont domiciliés. Toutes questions additionnelles concernant ce concours doivent être adressées par courriel à Groupe Sportscene Inc. à [info@cage.ca](mailto:info@ cage.ca). Les règlements du concours sont disponibles à l'adresse www.cage.ca/concours-satisfaction.

Les documents de déclaration et de décharge doivent être renvoyés dans les délais indiqués sur les documents à défaut de quoi le prix sera perdu. Avant d'être déclaré gagnant d'un prix, quel qu'il soit, le participant sélectionné doit d'abord répondre correctement, à une question d'habileté mathématique dans un temps limité et remplir le formulaire prévu à cet effet. Chacun des gagnants aura 48 heures suivant la date de désignation de prix pour fournir les documents légaux mentionnés ci-dessous dûment remplis au siège social du Groupe Sportscene Inc. par courriel.

Avant d'être déclaré gagnant, les participants sélectionnés peuvent être tenus de signer une déclaration de conformité aux règlements du concours et une décharge de responsabilité dégageant le Groupe Sportscene (le promoteur), leurs agences de publicité respectives, l'organisme de supervision du concours, les régies provinciales des alcools, les membres du groupe de ces derniers, ainsi que l'ensemble de leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayants cause respectifs (collectivement, les «bénéficiaires de décharge ») de toute responsabilité se rapportant au présent concours ou aux prix.

En participant à ce concours, les participants consentent à la cueillette, l'utilisation et la divulgation de leurs renseignements personnels dans le but d'administrer ce concours. En acceptant un prix, les gagnants consentent à l'utilisation de leurs noms, adresses (ville, province), voix, déclarations, photos ou autres représentations à des fins publicitaires sans autre avis ou rémunération. Les renseignements personnels ne seront pas autrement utilisés ou divulgués sans le consentement. Les commanditaires n'assument aucune responsabilité pour les inscriptions qui peuvent être retardées, les anomalies de fonctionnement, les erreurs humaines ou techniques.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler. Les décisions de l'organisme de supervision du concours sont définitives et exécutoires quant à toutes questions relatives au présent concours. Les promoteurs et les autres bénéficiaires de décharge ne seront pas responsables des inscriptions illisibles, incomplètes, perdues, mal adressées ou remises en retard, lesquelles seront annulées. Toutes les inscriptions sont la propriété du promoteur et ne seront pas retournées. Seuls les participants choisis seront contactés. Le concours est assujéti à l'ensemble des lois fédérales, provinciales et municipales applicables.

Sous réserve de l'obtention de l'autorisation de la Régie des alcools, des courses et des jeux de la province de Québec, les promoteurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler le présent concours à tout moment, si un facteur en perturbe le bon déroulement, conformément à ce qui est envisagé par le présent règlement officiel. Sans préjudice de la portée générale de ce qui précède, le promoteur se réserve le droit, sous réserve des conditions stipulées ci-dessus, d'annuler le présent concours si une erreur dans la production, la distribution, l'impression ou un autre événement ou autre type d'erreur fait en sorte qu'un plus grand nombre de prix que le nombre stipulé d'une catégorie de prix sont réclamés. En pareil cas, les prix qui n'auront pas déjà été attribués pourront être attribués en désignant au sort parmi tous les réclamants admissibles un réclamant à qui un prix n'aura pas déjà été attribué.

“Satisfaction Survey” Contest

OFFICIAL RULES

TO ENTER

The contest is being held in all La Cage – Brasserie Sportive restaurants as well as online at lacagechezvous.com **from September 7, 2021, to September 6, 2022, at 11:59 p.m.** The contest is open to people aged 18 or older.

To enter the contest as a customer who is not a member of the Club Cage program, fill out the La Cage – Brasserie Sportive satisfaction survey at www.cage-satisfaction.ca. For your entry to be valid, you must complete the following fields: first name, last name, phone, email. Your completed form will automatically make you eligible for the contest.

To enter the contest as a member of the Club Cage program, fill out the La Cage – Brasserie Sportive satisfaction survey at www.cage-satisfaction.ca or in the mobile app by clicking on the survey link. Your completed form will automatically make you eligible for the contest.

Please refer to the “Eligibility” section for contest eligibility terms and conditions.

Two ways to enter online at www.cage-satisfaction.ca:

1- With a receipt. Go to www.cage-satisfaction.ca and enter the survey code from your receipt. Follow the instructions and answer all the questions to become eligible. Limit one entry per receipt.

2- Without a receipt. Go to www.cage-satisfaction.ca and select “I don’t have a survey code.” Follow the instructions and answer all the survey questions to become eligible.

PRIZES

One (1) prize will be awarded per month for the entire contest period. More specifically, one (1) prize will be awarded on the first business day of each month, for a total of twelve (12) prizes per year.

Finalists will have up to 48 hours after the day on which a winner is announced to accept their prize by filling out and submitting the prize acceptance form by the stated deadline, failing which the prize will be considered unclaimed.

On the first business day of each month at 11 a.m. at the head office of Groupe Sportscene Inc. in Boucherville, a winner will be randomly drawn among the surveys completed since the previous month's draw.

Prizes to be won

Grand prize for a member of the Club Cage program: one (1) bonus of 50,000 points (\$100 value).

Grand prize for a non-member customer: one (1) \$75 gift card for La Cage – Brasserie Sportive.

The value is in Canadian dollars. The prize must be accepted as is and cannot be transferred, substituted, or exchanged for cash unless the sponsor decides otherwise. The sponsor reserves the right to substitute a similar prize of equal value if the prize cannot be awarded as described. Prizes will only be awarded to confirmed winners. Winners will have 48 hours to accept their prize, failing which the prize will be considered unclaimed.

ELIGIBILITY

The contest is open to people aged 18 or older. Groupe Sportscene Inc. and La Cage – Brasserie Sportive employees, agents, and representatives and the people in their households are barred from entering the contest. Questions about the contest must be emailed to Groupe Sportscene Inc. at info@cage.ca. The contest rules are available at www.cage.ca/concours-satisfaction.

Declaration and release forms must be submitted by the deadline indicated on the forms, failing which the prize will be forfeited. Before being declared a prize winner, the selected entrant must correctly answer a time-limited mathematical skill-testing question and fill out the question form. After each winner is named, they will have 48 hours to fill out and email the legal documents described below to Groupe Sportscene Inc.

Before being declared a winner, selected entrants may be required to sign a form declaring that they have complied with the contest rules and a waiver releasing Groupe Sportscene (the sponsor), its respective advertising agencies, the body supervising the contest, the provincial liquor boards and their group members, and all respective administrators, executives, owners, partners, employees, agents, representatives, successors, and assigns (collectively, the "releasees") from any liability in connection with this contest and the prizes.

By entering this contest, entrants agree that their personal information may be collected, used, and shared for the purposes of running the contest. By accepting a prize, winners agree that their names, addresses (town/city, province), voices,

statements, photos, and other representations may be used for advertising purposes without any other notice or compensation. Personal information will not be used or shared for other purposes without consent. The sponsor is in no way liable for delayed entries, faulty systems, or human or technical errors.

Disputes regarding the conduct or organization of this advertising contest may be submitted to Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec for a ruling. Any dispute regarding the awarding of a prize may be submitted to the Régie, but only for the purpose of helping the parties reach a settlement. Decisions regarding this contest made by the body supervising the contest are final and binding. The sponsor and other releasees are in no way liable for entries that are illegible, incomplete, lost, misaddressed, or late, all of which will be considered null and void. All entries are the property of the sponsor and will not be returned. Only selected entrants will be contacted. The contest is subject to all applicable federal, provincial, and municipal laws.

Subject to the authorization of Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, the sponsor reserves the right to change or cancel this contest at any time if it can no longer be properly run according to these official rules. Without limiting the generality of the foregoing, the sponsor reserves the right, subject to the conditions stated above, to cancel this contest if a production, distribution, or printing error or other event or type of error results in more prizes being claimed than the number stipulated for a prize category. In such cases, the sponsor will have the option of awarding prizes that haven't already been awarded by randomly drawing a winner among the eligible claimants who haven't already received a prize.